



La Présidente

Arrêté n° 2021-326 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU le Décret n°72-770 du 17 août 1972, modifié par le décret 2016-1838 du 22 décembre 2016, portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Sont désignées pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein du Conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement EPAMARNE :

- En qualité de titulaire : **Madame Angela PASCOA DOS SANTOS**, *conseillère régionale d'Île-de-France*
- En qualité de suppléante : **Madame Nathalie TORTRAT**, *conseillère régionale d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSÉ

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr